



Bilan : interdiction de fumer

Rubrique : actualités - Date : jeudi 1er mars 2007

Interdiction de fumer dans les lieux publics

Un mois après l'entrée en vigueur de cette interdiction, la presse dresse un premier bilan.

« Le tabac a réussi sa sortie » estime LA CROIX à la Une. Affirmant que la lutte contre la cigarette se poursuit sur les trottoirs », le journal évoque les salariés qui fument sur le trottoir dont certains estiment « ça nous fait prendre l'air », beaucoup se sentant toutefois « manifestement de plus en plus montrés du doigt ». Le quotidien qui fait état des aides au sevrage mises en place par certaines entreprises, note que cela ne règle pas le problème des fumeurs impénitents qui « bravent le froid et les protestations des passants ». La direction des ressources humaines d'une banque d'affaire considère « il faut que cette question soit résolue rapidement car outre la gêne occasionnée par un attroupement de fumeurs, il y a pour l'entreprise le problème de l'assurance de l'employé hors des locaux ». Mentionnant aussi le point de vue de la responsable des ressources humaines d'une agence de presse qui « applaudit chaudement l'interdiction » : « Regardez les Etats-Unis, il devient anormal de fumer en terrasse... bientôt être fumeur en France sera aussi considéré comme anormal », le journal relève que ce durcissement chez les non fumeurs s'explique par les nouvelles nuisances créées par les fumeurs. D'après La Croix, certains lieux comme le Ritz ont interdit de fumer devant l'entrée principale de l'établissement car « ce n'est pas très classe » et salle Pleyel, les riverains se sont plaints des mégots sur le trottoir le lendemain de concerts, alors que dans le quartier du Marais certains vernissages deviennent « des fêtes de trottoir ». Pour le président de l'association « Haro sur les mégots » « il va falloir agir » car « les filtres sont biodégradables mais le processus met entre dix et vingt ans ». Le journal qui juge que la problématique va prendre de l'ampleur avec la prochaine interdiction du tabac dans les lieux de convivialité, et ce, malgré les amendes prévues si on jette les mégots à terre, souligne que « Haro sur les mégots » propose l'installation de cendriers urbains sécurisés, et que son président, lui-même fumeur, suggère aussi de généraliser les petits cendriers portables.

Un encadré sur les questions concernant l'application de la loi, posées aux différents sites et services téléphoniques. D'après le journal, Droit des Non Fumeurs qui a vu les questions et témoignages sur son site « grimper en flèche » souligne qu'il n'y a pas de bataille rangée entre fumeurs et non fumeurs et que « dans l'ensemble cela reste assez anecdotique ». Notant que Tabac info service reçoit pour sa part 1300 appels par jour contre 150 en temps ordinaire avec des questions très concrètes de chefs d'entreprises mais aussi de fumeurs « en détresse » qui veulent s'arrêter, le quotidien relève que l'effet a été net sur les consultations de tabacologie avec une augmentation de 20 à 25% des demandes de consultation. Un point aussi sur le nombre de personnes verbalisées, sachant qu'il n'y a pas de chiffres pour l'instant mais que les agents chargés de cette mission « ne font pas preuve d'un zèle excessif » puisque les syndicats d'inspecteurs du travail estiment que ce n'est pas leur rôle, alors que le secrétaire du syndicat Unsa police dit « n'avoir pas entendu parler d'un seul PV dressé en région parisienne ».

Un entretien avec un professeur de français du lycée Joffre de Montpellier qui le 27 janvier a proposé à sa classe d'arrêter de fumer en leur parlant des décès liés au tabac, de la dépendance et des difficultés de s'arrêter plus tard. Précisant qu'il leur avait donné son numéro de portable pour appeler s'ils se sentaient faiblir, le professeur dit aujourd'hui « Je suis très fier de mes élèves car aucun n'a refumé ».

Gros plan sur Buenos Aires, une ville qui « donne l'exemple » car « à la surprise de beaucoup » la loi entrée en vigueur en octobre dernier est bien respectée, avec des attroupements de fumeurs sur les trottoirs, devant les bars et boîtes de nuit qui désormais « sont entrés dans les mSurs ».

LE FIGARO qui souligne que « Le décret antitabac ne fait pas tousser les fumeurs » et que le bilan est « plutôt encourageant », rapporte que pour le président de DNF « Les Français plébiscitent l'interdiction de fumer dans les lieux publics » alors que pour sa part le ministère de la santé fait état d'une hausse de 10% des consultations de tabacologie. Notant que plus que les fumeurs, se sont les inspecteurs du travail qui ont donné de la voix en déclarant qu'ils ne verbaliseraient pas les salariés fumeurs car la prévention du tabagisme relève, selon eux, de la responsabilité chef d'entreprise, le quotidien considère que pour verbaliser il conviendrait au moins qu'ils soit « correctement armés », sachant que les carnets dont ils disposent sont ceux utilisés pour les infractions au code de la route dont il faut rayer certaines mentions. Précisant que de nouveaux carnets devraient arriver, Le Figaro relève que selon une enquête, entre début janvier et fin février, les lieux de travail totalement non fumeurs sont passés de 41% à 72%, et que d'après une inspectrice du travail du Val de Marne, ni elle ni ses collègues n'ont reçu de plaintes, sachant par ailleurs que sur un panel de 171 sociétés en Ile de France, une seule a choisi d'installer un fumoir, les autres demandant à leurs salariés d'aller fumer dehors.

un encadré sur cette « conséquence inattendue » de l'interdiction : « Les accros à la cigarette créent des embouteillages dans les ascenseurs » « des allers retours incessants(qui) ont un coût » pour les entreprises, sachant que « dix secondes d'attente supplémentaire par salarié dans un immeuble qui en héberge 2000 équivaut à 7000 heures de travail perdues chaque année ». Suit un point sur la réponse technique imaginée par les fabricants d'ascenseurs avec un boîtier positionné dans le hall ou sur le palier qui remplace celui de la cabine, limitant ainsi le nombre d'arrêts intermédiaires.

D'après le journal « les ventes de patches à la nicotine ne semblent pas exploser », rien de comparable avec ce qui s'était passé en 1999 quand l'accès direct en pharmacie avait été autorisé. Le quotidien mentionne l'explication du président d'un syndicat de pharmaciens pour qui la décision d'arrêter de fumer est en général très impulsive et qui estime que la nécessité de prescription du médecin pour un remboursement par la sécurité sociale, « casse » l'élan de certains candidats au sevrage.

« Le tabac vite banni » titre LE PARISIEN qui constate qu'un mois après l'entrée en vigueur de l'interdiction « la cigarette a bel et bien déserté les lieux publics ». Le Pr Dautzenberg signale que selon une enquête, « 64% des couples ont même établi un règlement à la maison » et que « certains ne fument plus que sur leur balcon » alors que « certains bars et restaurants ont même décidé de prendre les devants ». Le journal qui souligne qu'il n'existe aucun bilan chiffré officiel, rapporte néanmoins que les associations antitabac réunies lundi au ministère de la santé se sont montrées très satisfaites de ce premier mois, d'autant qu'aucune administration et seulement 8% des entreprises ont installé des fumoirs. Le journal qui fait état de la vente de 145 000 pancartes comportant la nouvelle signalétique par l'Office français du tabagisme, note que Le Pr Dautzenberg se réjouit de cette très rapide acceptation de la loi mais que des responsables de ressources humaines restent sur leur garde, certains ayant constaté un relâchement le soir quand les salariés restent seuls dans leur bureau. Le quotidien évoque par ailleurs le cas de ce chef d'entreprise qui a autorisé les trois derniers fumeurs, dont lui-même, à utiliser l'ancien local fumeur qui n'est pas aux normes. Il dit « je refuse de céder sur ce point. Pas question d'aller m'humilier à arpenter le trottoir, une clope honteuse au bec ».

Gros plan sur les fumeurs qui arpentent le trottoir « sans apprécier l'instant mais sans s'en plaindre non plus » pour beaucoup d'entre eux. Rencontre avec Véronique et Anne qui sortent fumer trois ou quatre fois par jour et qui relèvent « très peu de fumeurs ont renoncé à la cigarette (...) il n'y a pas de resquille. Les gens ne se mêlent pas, mais tout le monde - patrons, cadres, assistants - se retrouve sur le trottoir ». L'homme de ménage tempère « le soir quand le gérant est parti (...) j'en vois pas mal qui fument dans le parking ». Pour Anne, qui ne regrette pas l'époque où les cendriers étaient pleins dans son bureau, « le problème avec cette loi » c'est que « les positions se raidissent parfois jusqu'à l'absurde » et Véronique qui « préfère ignorer les rares réflexions désobligeantes des non fumeurs », opine «

On est devenu des parias. L'autre soir je fumais sur mon balcon et j'ai entendu ma voisine râler : Elle peut pas fumer chez elle celle là ? " .

Une colonne où le Parisien fait état de « Très peu de contrôles pour l'instant » avec quatre procès verbaux qui auraient été dressés dans des hôpitaux par des agents du ministère de la santé, seul chiffre officiel qui a pu être obtenu, alors que rien n'a été fourni de la part du ministère de l'Intérieur pour qui « les policiers ont déjà suffisamment de statistiques à faire remonter », ni de la part du ministère du Travail. Le journal explique que certaines catégories de personnels, comme les cadres de santé publique, refusent toujours d'endosser le rôle de « pervenche du fumeur » soutenus en cela par le Conseil national de l'ordre des médecins et par le Comité consultatif national d'éthique, alors qu'ailleurs ce sont les carnets à souche que l'on attend. D'après le ministère de la santé, « Jusqu'à présent c'était le temps de l'information et de la pédagogie. Les choses devraient rapidement changer ».

L'AFP affirme qu'un mois après l'entrée en vigueur de l'interdiction, nombre d'employeurs s'interrogent encore sur les règles à appliquer et les limites de leur responsabilité, d'autant qu'ils se retrouvent en première ligne puisque la plupart des inspecteurs du travail se refusent à verbaliser les salariés fumeurs. D'après une responsable de Tabac info service, ils ont « peur d'être sanctionnés eux même » par les inspecteurs. Indiquant que les trois quart des appels reçus sur cette ligne proviennent de chefs d'établissements, l'agence évoque des situations « inextricables » comme celle de ce tenancier d'une brasserie située dans un centre commercial soumis à l'interdiction, et qui demande s'il peut autoriser la cigarette avant l'ouverture du centre commercial. Réponse « Non ». Autre cas « confinant à l'absurde » selon la CFDT, celui des serveurs de cafés et employés de casinos qui peuvent se voir interdire de fumer par leurs employeurs alors qu'ils sont soumis à la fumée de leurs clients. D'après l'agence, DNF dort aussi « rassurer » les patrons qui interdisent les pauses cigarettes aux salariés en répondant que pendant leur temps de travail, les salariés « doivent rester à la disposition de l'employeur ». L'OFT qui conseille pour sa part aux patrons d'être « raisonnables » dans les sanctions, assure qu'ils « comprennent dans l'ensemble qu'il faut aider au maximum » les fumeurs. Toutefois pour un inspecteur du travail (CGT) la tentation peut être grande de « régler ses comptes » par le biais de cette loi, et quand un employeur « cherche un motif pour licencier » il pourrait « engager une procédure disciplinaire » à l'encontre du fumeur. Selon un cabinet de consultants, certains prennent les devants en demandant lors du recrutement si le candidat est fumeur, « au risque de discrimination à l'embauche ». L'agence qui souligne que les conflits sont limités, rapporte que selon la DRH de Virgin « l'interdiction à un impact réel sur la consommation ».

L'EXPRESS affirme que cette interdiction provoque des tensions dans certains services de psychiatrie où les patients privés de tabac sont « dans un tel état d'énerverment que le personnel peine parfois à les calmer ». D'après l'hebdo, « cette situation concerne surtout les hôpitaux généraux qui ne disposent pas de jardins fermés